

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 23 avril 2009, Maison de Paroisse, 20h15

Monsieur Jean-Martin STOLL, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Madame la représentante de la presse ainsi que le public.

Il remercie chacun de sa présence à cette séance du Conseil communal.

Sont présents : Mesdames et Messieurs Eric BARROUD, Christian BERTSCHI, Marie-José BOURQUIN, Christian BRIDE (absent au 1^{er} appel), Pierre-Alain DUBOIS, Bénédicte CHRISTOFORIDIS, José CRESPO (absent au 1^{er} appel), Candice DUFRESNE, Jean-Pierre DULEX, Mary-Line FASOLETTI (2^{ème} appel, assermentée), Maurice FELLI, Anne-Sylvie GAY, Jean-Michel GIL, Isabelle GIRAUD, Bernard GRANDJEAN, Gabrielle GUIGNARD, André HEFTI, Eliane HUBERT, Luzia KAEPPOLI, Max KNECHT, Jacques MANIGLEY, Silvano MELI, Diana MELLY, Isabelle MERMOD GROSS, Catherine MOILLEN GIOBELLINA, Serge MOREL, Vincent MOTTIER, Jean-Robert NEVEU, Daniel NIKLES, Kim OPPENHEIM, Giuseppe REPICI, Martine RUCHET, Jan SANDEN, Isabelle SAUSER, Michel SCHADT, Jean-Martin STOLL, Michel TAUXE, Evelyne TISSOT, Eric VAGNIERES, Lawrence WARE.

Sont excusés : Madame Lise SAUSER et Messieurs René PAVILLARD, Sebastiano TAMBURELLO, Jean-Frédéric TISSOT et René VAUDROZ.

Le premier appel fait constater la présence de 37 conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2008

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2008 a été adressé à chaque conseiller. Il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire, moyennant une petite correction portée directement sur l'original.

3. ASSERMENTATION

Avant de passer à l'assermentation d'un nouveau membre du Conseil communal, Monsieur STOLL communique qu'il a reçu la démission de Monsieur Patrick NEGRI.

Par ailleurs, Monsieur le Président a reçu les lettres de Madame Erna KUHNEN et de Messieurs Gilles LOCATELLI et Hakan ESEN l'informant qu'ils renonçaient, en tant que viennent-ensuite de la liste de l'Entente Leysenoude, à prendre la place de Monsieur NEGRI. En outre, Monsieur Claude PERNET, aussi dans les viennent-ensuite de cette liste, a déménagé au Sépey.

Puis il procède à l'assermentation d'une nouvelle Conseillère communale et la prie de se lever pour prêter serment. Il s'agit de Madame Mary-Line FASOLETTI (Entente Leysenoude). Il la félicite et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil communal.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

A l'issue de cette séance et si les problèmes techniques que nous avons sont réglés, sur proposition de notre collègue, Madame Isabelle MERMOD GROSS, ceux qui le désirent pourront assister à la projection d'un petit film réalisé lors de l'assermentation des citoyens nouvellement naturalisés, dans la salle du Grand Conseil à Lausanne. Ce film a été réalisé à la fin de l'année dernière. Il contient, entre autres, des déclarations des membres du Conseil d'Etat et de plusieurs nouveaux citoyens.

Monsieur le Président a reçu, de la part du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes, un document intitulé "Quand le travail coûte plus qu'il ne rapporte, étude sur l'impact de la fiscalité et des frais de crèche sur l'activité professionnelle des femmes en Suisse romande" et ce dernier est destiné particulièrement au Canton de Vaud. Les personnes qui le désirent pourront prendre les références pour se le procurer.

Monsieur STOLL a reçu une copie d'une lettre adressée à la Municipalité par le Conseil d'Etat au sujet du secret fiscal. Elle est destinée surtout aux commissions des finances et de gestion à qui elle a été transmise. Il lui semble pourtant utile d'en lire un extrait :

"Le secret fiscal est un principe absolu en droit vaudois matérialisé par l'article 157 de la Loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux qui dispose que "les personnes chargées de l'application de la présente loi ou qui y collaborent doivent garder le secret sur les faits dont elles ont connaissance dans l'exercice de leur fonction ainsi que sur les délibérations des autorités et refuser aux tiers la consultation des dossiers fiscaux.

Les dispositions de la Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud et de la Loi sur l'information ainsi que celles du Code pénal suisse sont applicables". Les personnes chargées de l'application de la loi sont le syndic, le municipal des finances, le boursier ainsi que leurs collaborateurs respectifs. Les autres municipaux, le secrétaire communal et les membres des commissions de gestion et des finances sont également visés par l'article ci-dessus mentionné.

Plus généralement, nous voulons insister sur le fait que toute personne, quelle qu'elle soit ayant accès, fortuitement ou non, à des données fiscales qui ne la concernent pas, est tenue au secret. Seule l'Administration cantonale des impôts est compétente pour juger des données susceptibles d'être portées à la connaissance du public.

Le cas échéant, le contribuable s'estimant lésé a la faculté de déposer une plainte pénale. Nous précisons qu'il est fondé à ouvrir action sitôt que des données fiscales lui étant personnelles sont divulguées. Par divulgation, il faut comprendre non seulement la publication, mais aussi le simple colportage d'informations."

Cette circulaire permet aussi à Monsieur STOLL de rappeler que les débats au sein des commissions sont confidentiels. Il n'est pas normal que dans la demi-heure qui suit la fin d'une séance de commission, certaines personnes extérieures au Conseil, et il pense là en particulier à deux anciens membres de la Municipalité, soient informées de qui a dit quoi et que, le lendemain, certains commissaires se voient reprocher leur prise de position. Pour le bon déroulement des débats, il est essentiel que chacun puisse s'exprimer librement, sans crainte de rétorsion.

Depuis la dernière séance, Monsieur le Président a représenté le Conseil communal à quatre reprises :

- le samedi 24 janvier, en compagnie de Madame Marie-José JULMI, Municipale, à la remise des diplômes de la SHMS,
- le mardi 31 mars, à une séance d'information de la Fondation Pro Senectute sur ses activités en général, aussi en particulier dans notre région. Ses activités sont intéressantes et le bureau communal ou Madame JULMI peuvent vous renseigner à ce sujet,
- le vendredi 3 avril, à la réception des nouveaux bourgeois de Leysin,
- le vendredi 17 avril, à l'assemblée générale de Leysin Tourisme qui a accepté des nouveaux statuts et, par là même, la fusion avec l'Office du tourisme Les Mosses – la Lécherette et le bureau du tourisme d'Aigle.

DECES ET NAISSANCES

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de dix habitants de la Commune.

Monsieur le Président prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire des disparus. Il s'agit de Mesdames et Messieurs

Charles MARIETHOZ

Arnold WARPELIN

Emilia REVILLARD

France BURGAT dit GRELET

Suzanne FAVRE

Daniel TISSOT-DAGUETTE

Albert BERDOZ

Maurice BORLOZ

Irène BESSON

Simone PRAHIN

ainsi que Monsieur Adrien RYHEN.

Monsieur RYHEN, décédé le 9 février, non pas à Leysin mais à Saint-Michel-l'Observatoire où il s'était retiré pour sa retraite, a été une figure marquante de Leysin. Conseiller communal pendant 40 ans, de 1950 à 1989, il a présidé ce Conseil en 1954 et 1955. Sa carrière est détaillée de manière complète dans La Gazette leysenoude sur le site électronique réalisé par notre confrère Jean-Pierre DULEX.

Madame Emilia REVILLARD a tenu l'Ecusson Vaudois, devenu depuis l'Auberge de La Calabre, entre 1941 et 1960. A la grande époque, c'était un lieu de réunions particulièrement prisé par les patients du Sanatorium Universitaire.

Généreuse, Madame REVILLARD offrait souvent l'assiette du jour aux plus démunis de ses clients. Les plus anciens se souviennent de mémorables soirées dansantes animées par Monsieur REVILLARD au piano.

Monsieur le Président a le plaisir d'annoncer qu'il y a eu six naissances dans la Commune depuis le dernier Conseil. Il s'agit de

Dylan DIAS RODRIGUES

Kynan EL ASSAD

Louane MARCHON, fille de notre collègue Christian BRIDE

Loris RICKLI, petit-fils du fidèle employé de la piscine, Michel FROMENT

Sébastien GONZALEZ RUEDA

Laurane OTTENWAELDER

C'est avec plaisir que nous les accueillons. Félicitations aux parents.

VOTATIONS

Le 8 février dernier, le peuple a été appelé à se prononcer, par votations, sur 1 objet fédéral et 2 objets cantonaux. Les résultats pour Leysin ont été les suivants :

Votations fédérales :

Libre circulation des personnes Suisse-UE : reconduction de l'accord et extension à la Bulgarie et à la Roumanie	
Participation	45,6 %
Rentrés	549
Blancs	3
Nuls	1
Valables	545
OUI	387 (71 %)
NON	158

Votations cantonales :

Modification de la loi sur les impôts communaux (LCom)		Modification de la loi sur les impôts directs cantonaux (LI)	
Participation	44,8 %	Participation	44,6 %
Rentrés	539	Rentrés	536
Blancs	14	Blancs	14
Nuls	0	Nuls	0
Valables	525	Valables	522
OUI	357 (68 %)	OUI	400 (77 %)
NON	165	NON	122

5. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 21/2008 – RÉGLEMENT SUR LE SERVICE DE TAXIS

Madame Isabelle SAUSER, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis, soit :

- d'adopter le nouveau Règlement sur le service de taxis.

La commission souhaite pourtant ajouter deux points aux conclusions et dépose les amendements suivants :

- Amendement no 1 : d'ajouter à l'article no 9 du Règlement sur le service des taxis "conditions d'exploitation" un point 9 : s'engager à s'organiser avec les autres exploitants pour offrir aux usagers un service permanent (7 jours sur 7 et 24 heures sur 24), à l'année.
- Amendement no 2 : d'ajouter à l'article no 9 du Règlement sur le service des taxis "conditions d'exploitation" d'ajouter à l'article no 9 un point 10 : s'engager à ce que tout son personnel suive un cours sur l'accueil (selon la charte Enjoy) organisé chaque année par la Municipalité.

Monsieur STOLL ouvre la discussion.

Monsieur Jean-Robert NEVEU estime que c'est une très bonne chose qu'un article du règlement stipule que la commission de police allait contrôler les véhicules. Pourquoi est-ce que certaines compagnies roulent avec des "tacots" ? Ayant fait lui-même chauffeur de taxi en 1981, la course entre le Grand Hôtel et le Centre sportif coûtait fr. 18.--. En 2009, le prix de la course est de fr. 10.--. Ce prix n'est pas assez élevé et les compagnies devraient revoir leurs tarifs.

La parole n'étant plus demandée, les amendements sont soumis au vote :

Amendement no 1 : accepté à la majorité avec une abstention

Amendement no 2 : accepté à l'unanimité

Puis le préavis amendé est soumis au vote. Il est accepté à la majorité avec 1 avis contraire et 1 abstention.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 1/2009 – RÉAMÉNAGEMENT ROUTIER DE LA ROUTE DES ESSERTS, ÉTAPE 1 - MISE EN SÉPARATIF DES COLLECTEURS D'EAUX CLAIRES ET D'EAUX USEES ET REMPLACEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET DE DÉFENSE INCENDIE

Monsieur Jan SANDEN, Rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis, soit :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 631'000.-- pour le réaménagement routier de la Route des Esserts, étape 1, et la mise en séparatif des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées et remplacement des conduites d'eau potable et de défense incendie,

2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un compte de crédit de fr. 631'000.— auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché, remboursable en 20 ans,
3. d'amortir cet investissement sur une période de 20 ans au maximum.

Monsieur José CRESPO, Rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances qui accepte à la majorité les conclusions du préavis de la Municipalité.

Monsieur STOLL ouvre la discussion.

Monsieur Jean-Pierre DULEX souhaite un éclaircissement de la part de la Municipalité. Lors de la séance avec la commission, Monsieur CALDERINI a dit que lors des discussions avec les propriétaires concernant la 2^{ème} étape, il était prêt à aller jusqu'à l'expropriation pour que cette 2^{ème} étape puisse se faire rapidement. Or, semble-t-il, le même soir à la Commission des finances, on a répondu à la même question qu'il n'était pas question d'aller à l'expropriation.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, informe que ce qu'il a dit à la Commission des finances, c'est que l'expropriation est la voie ultime. Mais ce n'est pas cette solution que l'on va chercher car ce sont des procédures qui vont durer des années et il estime qu'il y a d'autres variantes à envisager pour trouver des solutions concernant ce tronçon de route. On peut aller jusque là, mais ce n'est pas le vœu de la Municipalité.

Monsieur André HEFTI est membre de la Commission des finances mais n'a pas pu assister à la séance qui a traité ce dossier. Par contre, il s'est exprimé par un envoi électronique à ses collègues concernant deux paragraphes qui ne lui semblent pas très corrects :

- Le premier paragraphe est celui qui mentionne que la commission espère que le trafic des poids lourds engendré par ces travaux sera contrôlé afin que les routes aux alentours ou de déviations ne subissent des dégâts qui seront pris en charge par la collectivité.
- Le deuxième : pour conclure, votre commission, à la majorité, grâce à la voix prédominante de la Présidente, s'est déclarée favorable au mode de financement proposé et vous invite à accepter ce préavis tel qu'il vous est soumis par la Municipalité.

Monsieur HEFTI, souligne qu'en ce qui concerne ce 2^{ème} paragraphe, s'il a bien entendu Monsieur le Président au début de cette séance du Conseil communal qui demandait de la discrétion au niveau des commissions, cela va simplement dans le sens contraire de ce qui est écrit ici et il n'est pas nécessaire d'indiquer que Madame la Présidente a voté oui dans le cas présent. Il ne voit pas pourquoi on ne cite pas alors ce que les autres membres ont voté. Il lui semble que ce texte devrait être modifié, la voix prédominante de Madame la Présidente n'a rien à faire dans ce document.

En ce qui concerne le problème du trafic des poids lourds, il estime qu'il y a beaucoup de sous-entendus qui le dérangent. Les sous-entendus sont pour ces sales petits canards de promoteurs immobiliers qui doivent passer à la caisse car ils détruisent les routes. Premièrement, si l'on a des terrains qui sont destinés à la construction, il est logique que la Commune fournisse les prestations nécessaires à la réalisation de ces constructions.

Par ailleurs, il souhaiterait rappeler les taxes payées à la Commune depuis 2005 pour toute une série de promotions réalisées par trois sociétés qui sont LCL Les Chamois, CTL et Lombois. Ces taxes se sont élevées à fr. 919'391.60. Il trouve que c'est un montant assez conséquent. Il y a également les droits de mutations générés par les clients, soit fr. 117'686.60. S'il prend par exemple une promotion qui s'appelle Balcon des Esserts, les droits d'introduction eau, taxes permis de construire, droits de mutations, impôts sur les gains immobiliers et impôts des sociétés prénommées, le montant estimatif s'élève à fr 1'155'500.--. On peut encore y ajouter les différentes participations annuelles concernant les taxes annuelles d'eau, d'ordures, d'épuration, d'impôt foncier, de taxes de séjour, etc, pour la promotion Caudraule, soit fr. 90'000.--, et pour le Balcon des Esserts fr. 210'000.--. Il trouve que pour ces taxes et ces impôts payés, la Commune doit fournir ces prestations. Alors les sous-entendus de la Commission des finances ne sont pas tout à fait corrects et il voulait rétablir un peu la vérité et parler de chiffres que la Commune de Leysin aura, il l'espère, le plaisir à encaisser ces sommes.

Monsieur NEVEU fait également partie de la Commission des finances. Le résultat des votes étant 2 à 2, c'est la raison pour laquelle il a été indiqué que c'était Madame la Présidente qui avait dû trancher. Pour ce qui le concerne, il s'est abstenu. En ce qui concerne le trafic des poids lourds, on va attaquer les travaux du Balcon des Esserts, les routes seront neuves, on va rouler avec des 40 t. et la route sera à nouveau en mauvais état. Il trouve normal que les promoteurs passent à la caisse s'ils démolissent les routes. Il signale qu'une motion concernant l'état des routes avant et après un chantier va être déposée. On devra voter pour savoir si on fait passer les promoteurs à la caisse ou pas.

Monsieur UDRIOT précise que lorsque la Municipalité présente des préavis concernant les infrastructures, hormis la question du règlement des constructions ou du plan général d'affectation des zones, il y a deux documents sur lesquels elle s'appuie pour présenter les préavis, documents qui ont été validés par le passé par le Conseil communal. Il s'agit du Plan directeur communal et du Plan général d'évacuation des eaux. Ces documents indiquent la marche à suivre pour les préavis touchant les infrastructures (évacuation des eaux, routes et trottoirs).

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion.

Le préavis est soumis au vote. Il est accepté à la majorité avec 5 absentions.

7. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS NO 2/2009 – RECONSTRUCTION DU MUR AVAL ET CREATION D'UN TROTTOIR A L'AVENUE ROLLIER (TRONCON SUPERIEUR)

Monsieur Jacques MANIGLEY, Rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis, soit :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 175'000.-- pour la reconstruction du mur aval et création d'un trottoir à l'Avenue Rollier (tronçon supérieur),
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes,
3. d'amortir ces travaux sur une période de 20 ans au maximum.

Monsieur José CRESPO, Rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis de la Municipalité.

Monsieur STOLL ouvre la discussion.

La parole n'étant plus demandée, le préavis est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

8. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU RAPPORT NO 1/2009 EN REPONSE A LA MOTION DE MONSIEUR BERNARD GRANDJEAN DEMANDANT A LA MUNICIPALITE LA "CREATION D'UNE COMMISSION DE TRAVAIL CHARGÉE DE L'ETUDE DES BATIMENTS SCOLAIRES DE LEYSIN"

Monsieur UDRIOT donne les renseignements suivants concernant ce rapport :

Dans le cadre de la présente législature, la Municipalité s'est fixée des dossiers prioritaires et les écoles publiques font partie de ces dossiers prioritaires.

Lors de votre séance du 18 décembre dernier, vous avez accepté à une large majorité une motion de votre collègue, Monsieur Bernard Grandjean, demandant à la Municipalité la création d'une commission de travail chargée de l'étude des bâtiments scolaires, ainsi qu'un cahier des charges.

Nous y avons répondu par notre rapport no 1/2009 et une commission ad hoc a établi son rapport le 6 avril.

Comme vous le savez, puisque j'ai eu maintes fois l'occasion de le relever, la Municipalité est sensible aux relations de travail avec votre Conseil, celles-ci devant être empreintes de respect et de confiance mutuels, afin de trouver des solutions permettant de régler les problèmes de la manière la plus adéquate possible. A ce titre, notre réponse exposait clairement la séparation des pouvoirs entre Exécutif et Législatif, ceci uniquement par souci de garantir un traitement sain et utile du dossier des écoles publiques.

Si nos propos ont pu vexer ou choquer votre Conseil, nous vous prions de nous en excuser, car cela n'était pas le but recherché, bien au contraire.

Afin d'avoir l'assurance que notre appréciation de la motion de Monsieur GRANDJEAN était fondée et pour éviter tout dérapage dans le traitement de ce dossier extrêmement important pour notre collectivité, nous avons approché le Service des Communes et des Relations Institutionnelles (SeCRI). L'avis de celui-ci fait clairement ressortir un vice de forme pour ce qui a trait au dépôt de la motion et un conflit de compétences en ce qui concerne les demandes formulées par le motionnaire.

Par souci de préserver le traitement constructif et rapide du dossier, la Municipalité a donc décidé de retirer son rapport no 1/2009 de l'ordre du jour de la présente séance.

Le Président de votre Conseil et le motionnaire, Monsieur Bernard Grandjean, en ont été informés lors d'une séance ce mercredi à la Maison de Commune, et ils souscrivent à la décision de la Municipalité.

D'autre part, lors de cette séance, la Municipalité, par la voix de son Syndic, a souhaité rencontrer la commission avant la fin de l'année afin

- d'établir un cahier des charges traitant de l'amélioration de nos bâtiments scolaires,
- de lui permettre de prendre connaissance des différentes études en cours.

Monsieur STOLL souligne donc que vu le retrait de ce rapport, cet objet est retiré de l'ordre du jour.

Monsieur Bernard GRANDJEAN précise qu'il souscrit à la décision prise par la Municipalité pour les raisons suivantes :

- l'accord trouvé lors de la séance de mercredi donne satisfaction car il y a une prise de conscience du caractère quelque peu péremptoire de la réponse de la Municipalité à sa motion,
- le retrait de la réponse est un ménagement des sensibilités politiques diverses,
- la création effective d'une commission de travail dans le futur, qui est l'objectif de sa motion, cet objectif va pouvoir être respecté selon un mode de faire qui sera mis en place ensemble,
- une baisse des tensions politiques ne peut qu'amener un bénéfice dans la réponse à cet objectif qui est une amélioration de l'ensemble des bâtiments scolaires de Leysin,
- de même qu'une régularisation du partage des responsabilités va permettre une mise au travail efficace et plus rapide.

9.- COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Centre des Sports de Crettex Jaquet - stores

Monsieur Patrick BLATTI, Municipal, fait part des dégâts survenus aux stores de la patinoire lors de la dernière tempête. Il ne s'agit pas d'un défaut structurel de la construction mais d'une malfaçon lors de la pose. Le fournisseur a reconnu sa responsabilité dans ce cas et exécutera les travaux de réparation sous garantie.

La Suisse bouge

Monsieur BLATTI informe que le mardi 5 mai, dès 16h30, aura lieu le début du défi "La Suisse bouge". Celui-ci aura lieu jusqu'au dimanche 10 mai. Nous rencontrerons à nouveau les communes de La Sagne et des Ponts-de-Martel. Il rappelle, pour mémoire, que l'année dernière, elles ont gagné et que ce serait bien que Leysin prenne sa revanche.

Il souligne également que ces deux communes comptent 2'300 habitants et que 400 personnes se sont déplacées à Leysin le 17 janvier de cette année. Il invite donc les membres du Conseil communal à mettre le T-shirt du 5 au 10 mai afin de montrer que l'on est une commune sportive et que l'on n'a pas peur des défis.

Grefe municipal - secrétariat

Monsieur UDRIOT informe que Madame Andrea-Noëlle BINGGELI a été engagée en tant que secrétaire au bureau du Greffe municipal dès le 1^{er} mai prochain pour remplacer Madame Chrystelle BÖSCH.

10.- INTERPELLATIONS

Aucune.

11.- POSTULATS

Aucun.

12.- MOTIONS

Monsieur Jean-Martin STOLL a reçu une motion de la part du Groupement des Intérêts de Leysin. Il en lit le texte :

"Avant et après tout chantier, un état des lieux sera établi, routes adjacentes et alentours de l'ouvrage. Les dégâts constatés à la fin dudit chantier seront à la charge des responsables".

Monsieur le Président ouvre la discussion au sujet de cette motion.

Monsieur Maurice FELLI constate que l'Entente Leysenoude n'a pas reçu la motion et elle n'a pas pu en prendre connaissance. Lors d'une réunion des présidents des groupes politiques, il avait décidé de transmettre au moins quelques jours avant les séances de groupes les motions, les interpellations et les postulats. Il prie donc les collègues de l'Entente Leysenoude de ne pas soutenir cette motion. Il n'a rien contre Monsieur CRESPO ou le GIL mais simplement la manière de procéder n'est pas très correcte.

Monsieur STOLL rappelle que selon le Règlement du Conseil communal, la motion doit être déposée par écrit sur le bureau du Président. Il n'y a pas de délai ou d'obligation d'en avertir les autres.

Pour traiter cette motion, il y a deux possibilités : ou on décide de renvoyer la motion à une commission pour étude et rapport pour sa prise en considération ou on la renvoie directement à la Municipalité. Il demande au motionnaire quelle est la solution choisie ?

Monsieur CRESPO demande une suspension de séance afin que le GIL puisse se réunir pour décider en groupe de la suite à donner. Il l'a déposée en son nom en tant que Président du GIL mais c'est le GIL qui a déposé la motion.

La demande de suspension de séance étant soutenue par plus du 5^e des membres, celle-ci est donc suspendue pour 10 minutes.

A la reprise, Monsieur le Président rouvre la discussion concernant cette motion.

Monsieur CRESPO, après consultation du GIL, demande de renvoyer directement cette motion à la Municipalité pour étude et rapport. Il prie l'Entente Leysenoude de bien vouloir l'excuser de ne pas lui avoir transmis le texte de la motion, mais il n'a pas eu le temps de le faire avant la séance de ce soir.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur STOLL clôt la discussion.

La motion est soumise au vote. Elle est acceptée à la majorité par 20 OUI, 17 NON et 2 abstentions. Elle sera donc renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport.

13.- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Publication du procès-verbal du Conseil communal sur le site de la Commune

Monsieur STOLL rappelle que jusqu'à maintenant, la pratique était de ne mettre le procès-verbal sur le site internet qu'après son adoption par le Conseil communal ce qui fait qu'il n'est accessible à la population que plusieurs mois après la séance. Cela lui semble bien long et il pense que ce serait bien, dès qu'il est rédigé, de le faire apparaître sur le site de la Commune avec une mention "sous réserve de l'approbation par le Conseil communal lors de sa prochaine séance". Il propose de le faire de cette manière et il demande aux conseillers s'ils sont d'accord avec cette proposition.

Monsieur Maurice FELLI demande de donner quelques jours aux conseillers, une fois qu'ils l'ont reçu, afin de leur permettre de faire leurs remarques éventuelles avant de le mettre sur le site de la Commune.

Il est décidé d'attendre 3 jours ouvrables après réception du procès-verbal par les conseillers pour le mettre sur le site. S'il s'avère que cette manière de faire pose des problèmes, il y aura toujours la possibilité de revenir en arrière.

Schiller International University

Monsieur Lawrence WARE souhaite informer le Conseil que la Schiller International University, American College of Switzerland, va fermer définitivement son école à Leysin le 20 mai prochain.

Croix de la Maison de Paroisse

Monsieur Jean-Robert NEVEU souhaite faire une proposition orale et il demande à trois membres du Conseil de l'appuyer afin qu'il puisse la développer.

Monsieur STOLL rappelle que l'article 75 du Règlement du Conseil communal précise que les membres du Conseil peuvent faire oralement des propositions concernant des questions simples susceptibles d'être tranchées immédiatement par le Conseil. Si elles sont appuyées par trois membres, elles sont mises en discussion.

Au cours de la discussion, l'auteur de la proposition orale peut être invité à la transformer en motion si l'importance de la proposition le justifie.

Afin qu'il y ait trois personnes qui soutiennent sa proposition orale, Monsieur le Président demande à Monsieur NEVEU de bien vouloir l'énoncer.

Monsieur NEVEU dépose la proposition orale suivante : conformément à l'article 75, proposition orale, de notre Règlement, je veux faire une proposition concernant une question simple susceptible d'être tranchée immédiatement par le Conseil au sujet de l'écran devant la croix. Il aimerait avoir l'avis des conseillers et soumettre au vote le fait de cacher le symbole religieux de notre pays. Il rappelle la première phrase du premier paragraphe de l'article 53 du règlement qui dit que le Conseil s'assemble en principe à la Maison de Paroisse. Avons-nous donc le droit de cacher ce symbole ?

Monsieur STOLL demande si cette proposition est soutenue par trois conseillers.

Celle-ci étant soutenue par plus de trois conseillers, Monsieur STOLL demande à Monsieur Max KNECHT, 1^{er} Vice-Président, de prendre sa place au perchoir pour traiter cet objet car il désire prendre la parole à ce sujet.

Monsieur KNECHT ouvre la discussion.

Monsieur STOLL se sent particulièrement visé par cette proposition. Nul n'ignore qu'il est athée et agnostique. Il est vrai qu'il est gêné de devoir siéger devant ce symbole religieux. Il n'en fait pas une affaire d'état et sa vie n'en dépend pas, s'il doit siéger devant ce symbole macabre, il le fera.

Toutefois, il souhaite dire que l'idée lui en est venue lorsqu'il a constaté que le chœur l'Echo des Tours, pour ses derniers spectacles qui ont eu lieu dans cette salle, avait baissé l'écran pour probablement assurer une certaine neutralité au local dans lequel ils exprimaient leur art alors que dans ce chœur, il y a de nombreux fidèles des diverses communautés chrétiennes de notre Commune. Ils avaient le désir de neutraliser la salle.

Personnellement, il lui semble que pour des débats d'ordre politique dans notre Commune, il est aussi nécessaire de maintenir une certaine neutralité religieuse. Il n'y a pas de religion officielle en Suisse. Il y a des communautés religieuses reconnues mais il n'y a pas de religion officielle et d'afficher de manière pareille pour des débats politiques un symbole religieux lui semble gênant.

Il est d'ailleurs certain que les fidèles des diverses religions représentées chez nous ont plus d'ouverture d'esprit et comprendront la nécessité de maintenir cette neutralité.

Pour Monsieur NEVEU, voir une croix dans une Maison de Paroisse le gêne moins que de voir un minaret au milieu du village.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur KNECHT demande à l'auteur de la proposition s'il veut la transformer en motion.

Monsieur NEVEU ne veut pas la transformer en motion mais souhaite passer sa proposition au vote. On est en démocratie. Il souhaite que le Conseil se prononce.

Monsieur le Vice-Président clôt la discussion et met la proposition au vote.

La proposition est acceptée par 16 OUI, 13 NON et 9 abstentions.

La proposition étant acceptée, Monsieur STOLL relève l'écran devant la croix.

Manège

Madame Candice DUFRESNE demande si un entrepreneur s'est rendu sur place au Manège pour sécuriser le bâtiment.

Monsieur UDRIOT informe que le nécessaire a été fait. Il a promis à la Commission du manège que d'ici fin février il y aurait une position claire de la Municipalité. Aujourd'hui, elle n'a pas encore pu s'entendre sur l'avenir du Manège. Pour ce qui est des travaux à faire, cela dépendra de la décision qui sera prise.

Programme animation Leysin Tourisme

Madame Bénédicte CHRISTOPHORIDIS est déçue de ne plus recevoir le programme des animations de Leysin Tourisme chaque début de mois dans les boîtes aux lettres. Après vérification auprès de Leysin Tourisme, il lui a été confirmé que le tous ménages ne sera désormais plus distribué et ceci en partie par souci d'économies. Alors permettez-lui de réagir à cette décision.

Ce programme, qui est désormais disponible seulement par e-mail ou au comptoir de Leysin Tourisme, était, chaque mois, très attendu par les habitants de Leysin, jeunes et vieux. Elle trouve très regrettable la décision qui a été prise par les dirigeants de Leysin Tourisme d'arrêter de diffuser ce tous ménages. En effet, est-ce vraiment une économie de ne plus envoyer un tous ménages qui coûte environ fr. 150.—/mois.

D'autre part, sachant que la Commune de Leysin verse chaque année un généreux soutien à Leysin Tourisme, elle prie la Municipalité d'intervenir auprès des dirigeants de cette association afin que ce service à la population soit rétabli.

Monsieur BLATTI informe qu'actuellement Leysin Tourisme est en train de revoir complètement le concept de l'information à la population pour les animations. Il y avait eu plusieurs remarques concernant l'ancien tous ménages qui était parfois mal imprimé et pas toujours lisible.

Madame CHRISTOPHORIDIS demande qu'en attendant le nouveau concept, Leysin Tourisme pourrait continuer à envoyer l'ancien papillon.

Monsieur BLATTI en parlera à Leysin Tourisme.

Monsieur SANDEN souhaite soutenir la réflexion de Madame CHRISTOPHORIDIS concernant le tous ménages pour les animations. Il est difficile d'attirer du monde pour les manifestations et il trouve dommage, même s'il y a un nouveau projet en préparation, de faire une coupure. Il estime qu'il serait très utile de continuer jusqu'à ce qu'un nouveau concept soit mis en place.

Commission manège

Madame Luzia KAEPELI pose la question suivante à Madame JULMI : lors de notre dernière réunion avec la Commission du manège le 12 janvier dernier, vous avez parlé d'une rencontre agendée au 26 janvier avec l'Association Vélo Tout Terrain et un membre du comité du Club équestre afin de définir les coordonnées des différents parcours ainsi que de la signalisation. Qu'en est-il ressorti ?

Madame JULMI a participé à ces deux séances. Elle a reçu dernièrement le concept avec les panneaux de signalisation. Maintenant, il faut que ce projet soit accepté par les forestiers. Elle suit ce dossier.

La Suisse bouge

Monsieur Jacques MANIGLEY informe que, pour donner suite à l'invitation de Monsieur BLATTI, notre ministre des sports pour la Suisse bouge, les élèves de l'ESOL seront tous à la Place des Feuilles, le mardi 5 mai, dès 14h00, pour participer à ce défi.

Apprentissage agent d'exploitation

Monsieur Max KNECHT a lu dans la FAO que la Commune de Gryon cherchait un apprenti agent d'exploitation aux services extérieurs (entretien, espaces verts, bâtiments, routes, fauchage, déneigement) etc, et il propose à la Commune de former un apprenti agent d'exploitation.

Monsieur UDRIOT informe que depuis des lustres, la Commune forme deux apprenties de commerce au service administratif, surtout à la taxe de séjour. La décision a été prise de ne former plus qu'une seule apprentie dans ce domaine-là car la structure est trop petite pour supporter aujourd'hui la formation de deux apprenties. Par contre, une place d'apprenti agent d'exploitation au sein du Service des travaux et des eaux sera mise au concours.

Plan de gestion des alpages (PGI)

Monsieur KNECHT demande si les amodiateurs des alpages ont été informés concernant le plan de gestion des alpages. Est-ce que la Municipalité va travailler selon ses résultats. Comment voit-elle l'avenir de ce plan ?

Madame JULMI informe qu'un tableau doit être établi afin d'évaluer les plus et les moins pour la Commune et une fois que ce plan sera accepté par la Municipalité, il sera présenté aux amodiateurs.

Motions diverses

Monsieur CRESPO rappelle les motions en suspens et demande quand le Conseil aura des réponses au sujet de celles-ci.

Monsieur Denis RIME, Municipal, informe que les réponses aux différentes motions seront données pour la prochaine séance du Conseil communal.

Enjoy Switzerland

Monsieur José CRESPO demande où en est l'étude d'Enjoy Switzerland et ce qui s'est passé durant les deux ans d'étude.

Monsieur UDRIOT communique que le boucllement financier vient d'être présenté à la Municipalité. Un projet de rapport sur tout ce qui a été entrepris durant ces deux ans et la suite d'Enjoy est en préparation. Une fois ces documents acceptés par la Municipalité, la commission qui a étudié le préavis Enjoy sera convoquée pour lui présenter ces documents.

Monsieur UDRIOT précise que le 8 mai prochain, il y a une soirée dédiée à toutes les personnes qui ont travaillé autour de ce concept, à toutes les entreprises qui l'ont financé. Il souligne que le montant qui devait être recherché auprès des entreprises privées était de fr. 50'000.--, mais que actuellement on dépasse les fr. 160'000.--.

Fermeture des hôtels

Monsieur CRESPO a appris que nous devons nous attendre à nouveau à la fermeture d'un hôtel. Est-ce qu'il y a quelque chose à faire pour enrayer cette "épidémie" ?

Monsieur UDRIOT informe que cette fermeture d'hôtel, en l'occurrence l'hôtel La Primevère, inquiète la Municipalité mais cette fermeture d'hôtels l'inquiète depuis plus de 5 ans. On a perdu une série d'hôtels et de lits hôteliers importants pour notre station et il estime que ce n'est pas bon signe pour le développement économique. A part des contacts et créer des réseaux autour de la Commune, à part proposer des terrains où l'on pourrait construire des bâtiments qui peuvent accueillir des lits, il n'y a pas grand-chose à faire. Il faut trouver des personnes prêtes à prendre des risques pour investir dans ce domaine.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion.

Monsieur STOLL signale que Monsieur Malik BELKACEM n'étant pas parvenu à mettre au point son appareil de projection, le film ne sera pas projeté aujourd'hui mais à l'issue de la séance prévue à fin juin.

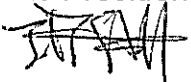
Madame la Secrétaire procède au contre-appel.

Monsieur le Président remercie les conseillers et conseillères pour la sérénité des débats et leur souhaite un bon retour dans leur foyer.

La séance est levée à 22h00.

Leysin, le 30 avril 2009

Pour le Conseil communal :

Le Président :  La Secrétaire : 

Jean-Martin STOLL Nicole MANIGLEY

